

Edito

Masqués mais déterminés !

Alors que les regards se tournent vers la rentrée scolaire, JM Blanquer n'a rien de plus à ajouter qu'un masque à la liste des fournitures scolaires pour les collégiens et lycéens.

La rentrée 2020 n'est pourtant pas une rentrée ordinaire. L'École de la confiance vient de céder la place à celle de l'incertitude. Un protocole sanitaire allégé est mis en place avec une grosse probabilité d'être renforcé localement. Entre deux « vacances apprenantes », le ministère a mis en ligne un plan de continuité pédagogique, roue de secours en cas de fermeture d'un établissement.

Le ministre reconnaît que les inégalités se sont creusées pendant le confinement mais ne propose que des outils d'évaluation pour y remédier, poursuit la mise en œuvre des réformes, n'envisage pas d'allègement des programmes. Sur le fond, rien n'a changé : aucun retour sur les fermetures de postes, aucun moyen supplémentaire pour obtenir des dédoublements supplémentaires pour accompagner au plus près tous les élèves, afin de compenser des lacunes installées ou creusées en fin d'année.

A ce tableau déjà bien noirci des conditions de travail des personnels s'ajoute la maltraitance des personnels sur les opérations d'affectation, résultat hélas quelque peu attendu avec la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique. Le premier mouvement sans le contrôle des élus des personnels a fait la démonstration de son opacité, dans l'arbitraire complet. Pour les mêmes raisons, les représentants des personnels n'ont pu vérifier le respect des règles d'affectation, des stagiaires, TZR et des non titulaires, ni proposer d'amélioration comme les années passées. Des situations familiales ou médicales ont été ignorées ; la vie personnelle et professionnelle des collègues est déjà considérablement impactée. C'est un vrai changement de cap par rapport à la gestion des personnels telle que nous l'avions connue en Capa. Le rectorat a fait le choix de la gestion comptable au détriment de l'humain. Ce gouvernement, toujours dans le déni du résultat des élections professionnelles, voudrait convaincre que les syndicats forts, dont la FSU, n'ont plus d'utilité.

Il faut donc, dès la rentrée, renforcer le poids de notre représentativité dans les conseils d'administration, adhérer ou ré-adhérer au Snes-Fsu, informer nos collègues des heures d'information syndicale, se mobiliser sur les combats que nous aurons à mener.

Masqués nous le serons autant que déterminés !

Alain Héraud

Secrétaire général académique du Snes-Fsu Poitiers

Le Snes-Fsu organise une

Assemblée générale des TZR : Mercredi 23 Septembre 2020 à partir de 15h

(à la maison syndicale, 16 avenue du Parc d'artillerie, 86000 Poitiers)

Effet désastreux de l'application de la loi de transformation de la Fonction Publique, les affectations des TZR se sont faites cette année très tardivement **sans la présence des élu.es des personnels**.

Vous avez été nombreuses et nombreux à nous solliciter tout l'été pour nous dire votre inquiétude de ne pas être affecté.e, pour nous témoigner votre incompréhension devant une affectation que vous considérez injuste, incompréhensible, qui ne correspond pas à vos vœux, qui vous impose plusieurs établissements, des HSA etc...

Nous vous proposons une assemblée générale où un bilan pourra être fait avant une intervention auprès de la direction des ressources humaines de l'académie. Cette AG sera aussi l'occasion de confirmer chacun.e dans ses droits avant un stage spécial TZR qui aura lieu un peu plus tard.

Syndiqué.e ou non, venez nombreuses et nombreux à cette AG (avec le masque SVP)

Parlez en aux TZR de votre établissement ou de votre connaissance.

Les frais de déplacements seront remboursés aux collègues syndiqué.e.s.

*JP Queyreix (responsable du secteur TZR),
Alain Héraud, (secrétaire académique)*

Carrières : des opérations en cours toujours !

Crise sanitaire oblige, les **RDV de carrière** prévus en 2019-2020 n'ont pu avoir lieu pour beaucoup. Exceptionnellement, ils pourront être réalisés jusqu'à la fin de l'année 2020. La notification de l'appréciation de la valeur professionnelle devra intervenir au plus tard le 15 janvier 2021.

A l'exception du délai de 6 semaines entre les deux entretiens qui peut ne pas être respecté pour les entretiens reportés du fait de la crise sanitaire, tous les délais et voies de recours s'appliquent. Le compte-rendu du rendez-vous de carrière devra donc être communiqué à l'intéressé **avant les congés de fin d'année**, afin que celui-ci puisse porter d'éventuelles observations.

En cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter à s3poi@snes.edu

Classe exceptionnelle et échelon spécial 2020 : campagne en cours...

Ce sera la dernière fois que vos élu.e.s seront présent.e.s pour défendre vos droits. A l'avenir, l'administration sera seule à décider de la recevabilité d'une candidature au vivier 1, à attribuer les appréciations, calculer les barèmes, déterminer les promu.e.s... Une perspective peu réjouissante, si l'on se fonde sur notre expérience passée de cette capa et des opérations de carrière en général. Combien d'erreurs corrigées en effet grâce à nos interventions ? Combien d'injustices dénoncées et corrigées ? Demain, il nous faudra nous en remettre aux décisions de l'administration.

Il nous restera toujours la possibilité d'un recours qu'il ne faudra pas hésiter à mener en cas d'erreur flagrante. Nous serons là pour vous accompagner !

Mais **pour 2020, nous serons présents, encore et toujours**, déterminés à faire que cette perspective de promotion bénéficie au plus grand nombre et selon des critères justes :

- pour les certifiés, le 14 septembre prochain
- pour les CPE, le 14 septembre
- pour les PsyEN, le 17 septembre

Calendrier indicatif bien sûr. La capa des agrégés a eu lieu le jeudi 27 Août dernier.

Seront décidées les promotions à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial pour chacun de ces corps. Si vous ne nous avez pas fait parvenir la **fiche de suivi**, il est urgent de le faire. Cette fiche est téléchargeable sur notre site.

Pensez à nous fournir les justificatifs de votre **candidature au vivier 1**, en particulier si votre candidature a été jugée **non recevable**. Dans ce cas, prenez de toute urgence contact avec nous à s3poi@snes.edu : nous vous indiquerons quelle démarche mener pour être informé.e des raisons de ce refus.

Chaque promouvable est en droit de **connaître les appréciations portées sur sa candidature**. Elles devraient être accessibles quelques jours avant la capa sur Iprof. Pour rappel, à la différence des appréciations pour la hors classe, ces appréciations peuvent être modifiées chaque année. Si elles devaient marquer un recul, prévenez nous également.

Les commissaires paritaires Snés-Fsu

Loin de nous la volonté de ranimer une polémique liée à la publication de photos de notre Ministre, en douce compagnie, durant les vacances. A celles et ceux qui invoqueraient d'ailleurs le droit à la vie privée, je serais assez tentée de répondre que, si la connivence entre pouvoir politique et pouvoir journalistique n'était pas celle à laquelle tristement on assiste aujourd'hui, on pourrait l'invoquer. Mais ici...

Toujours est-il qu'il s'agit de bien autre chose, qu'il s'agit bien plutôt d'épreuve de vérité, de la confrontation terrifiante entre les discours du ministre et la réalité de l'Ecole aujourd'hui. Jamais l'abîme n'a été si profond !

Quelques exemples suffiront à nous en convaincre.

Jamais il n'a été autant question de **RH de proximité**- comprendre « ressources humaines de proximité »-, les mêmes ressources qui, inhumaines, envoient TZR, stagiaires... loin de leur famille, de leur centre de formation... Notre académie a d'ores et déjà conçu des pôles locaux où il est possible à un personnel d'être accompagné dans une démarche de reconversion, d'être conseillé pour sa carrière, par une personne référente. Or, de perspectives de reconversion, il n'y en a guère. Quant aux questions relatives à la santé ou au handicap, on pourrait en rire si la chose n'était pas aussi dramatique pour les collègues. Il faudra attendre des mois pour obtenir un RDV avec un médecin de prévention, quand l'académie en aura recruté du moins... Les postes adaptés sont soumis aux aléas des budgets... Quant à la politique du handicap, si fort heureusement elle progresse en ce qui concerne les élèves, elle est encore très insuffisante en ce qui concerne les personnels.

JM Blanquer, dans ses prises de parole de rentrée, n'a cessé de parler **justice à l'Ecole**, remédiation aux écarts creusés par le confinement... Or, que propose-t-il véritablement à cette rentrée ? Quelques postes d'AESH en plus, des heures supplémentaires en nombre (1 500 000 tout de même) pour le second degré, des évaluations ! Or, les personnels en place croulent déjà sous les heures imposées, les missions empilées. Il faudrait recruter ! Mais comment le faire, quand les salaires sont de misère ? Pire, l'insistance à imposer les évaluations témoigne d'une conception de la formation, de l'évaluation qui n'est pas la nôtre. Instruire n'est pas formater, graver des informations dans la tête de nos élèves pour ensuite les certifier. Méfiance ici ! Le ministre pourrait profiter de la crise sanitaire pour faire avancer sa conception discutable du savoir et de l'Ecole.

Un dernier exemple est des plus révélateurs : **la place du numérique**. Nous pensions naïvement qu'il était, dans une période inédite comme celle du confinement, un pis-aller, un outil de secours. Qui ne voit que pour le ministre Blanquer, le numérique est un projet d'avenir, le sens même de l'Ecole de demain ? Comment pourrait-il en être autrement quand il convoque, dans notre académie et à l'automne, des Etats généraux du numérique ?

Nous pourrions poursuivre ainsi longtemps, évoquer encore **la priorité donnée à la culture, à la pratique sportive** selon les termes de la circulaire de rentrée, quand les 2s2C ont déjà préparé le terrain d'une privatisation de ces pratiques, d'une inégalité selon les territoires, que les conditions d'exercice de ces pratiques en période d'épidémie ne sont pas clairement définies.

Alors force est de constater que la crise que nous venons de traverser a été l'occasion pour le ministre d'avancer plus encore dans sa refonte de l'Ecole, une Ecole inégalitaire, qui renonce au projet de former, d'émanciper la jeunesse. La formation de nos jeunes pourrait demain en être profondément transformée. Nos métiers pourraient demain en être profondément transformés. C'est pourquoi, aujourd'hui, il nous faut repenser tout ceci ; il nous faut collectivement réfléchir, faire valoir les valeurs qui sont les nôtres. Le ministre invoquerait bien la gravité de la crise pour nous imposer silence, obéissance. Rappelons lui que bien que masqué.e.s, nous ne nous laisserons pas bâillonner.

Dernière minute : ce dimanche, veille de rentrée, JM Blanquer annonce un Grenelle des professeurs et dit vouloir « améliorer le bien-être au travail ». « Des maîtres heureux, ce sont des élèves heureux. C'est ce cercle vertueux que je souhaite renforcer ». Allez, chiche !

FORMATION SYNDICALE 2020-2021

La formation syndicale est l'un des moments où il est possible de prendre du recul et de faire le point sur les évolutions de notre métier et nos droits. Alors que le ministère s'entête à courir de réforme en réforme, autant dire que ces temps de réflexion collective, entre pairs, sont de plus en plus nécessaires.

La crise sanitaire actuelle nous apporte cependant son lot de contraintes. Le nombre de places de chaque stage sera limité à 35 places. Mais en cas de nouveau confinement, nous mettrons tout en œuvre pour assurer la tenue du stage en visioconférence. Nous n'en sommes pas là ! Alors au plaisir de vous revoir ou de vous rencontrer sur ces temps de travail toujours conviviaux !

Le droit à la formation syndicale (12 jours par an) est essentiel et indispensable ! Faisons-le valoir, faisons-le vivre !

<p>« Sciences Economiques et Sociales » <u>Public</u> : Enseignants SES adhérents et non-adhérents <u>Lieu</u> : Vienne, (à déterminer) <u>Date</u> : Jeudi 15 ou vendredi 16 octobre 2020</p>	<p>matin : actualités de la discipline (nouveau programme de terminale, grand oral, nouvelles épreuves de bac,...) après-midi : conférence : Socialisation de l'enfant et inégalités sociales</p>
<p>« Stage interacadémique Psy-EN » (Bordeaux, Poitiers, Limoges) <u>Animateurs</u> : commissaires paritaires Psy-EN de Bordeaux et participation d'intervenants extérieurs Public : PsyEN EDO et EDA <u>Lieu</u> : Lycée Gustave Eiffel Bordeaux <u>Date</u> : le 05 et 06 novembre à confirmer en septembre <i>(report du stage d'avril)</i></p>	<p><u>Thème</u> : Entre Neurosciences et new management public : le PsyEN doublement ciblé.</p>
<p>« CPE » <u>Animateur</u> : Secrétaire national du secteur Olivier Raluy <u>Lieu</u> : Vienne, maison syndicale, 16 avenue du Parc d'artillerie, Poitiers <u>Date</u> : 10 novembre 2020</p>	<p>Point sur l'actualité de la profession.</p>
<p>« TZR » <u>Animateur</u> : Jean-Pierre Queyreix <u>Public</u> : nos adhérents et non-adhérents <u>Lieu</u> : Vienne, maison syndicale, 16 avenue du Parc d'artillerie, Poitiers <u>Date</u> : 13 novembre 2020</p>	<p><u>Objectifs</u> : faire le point sur les affectations et des droits des titulaires de zone de remplacement et de leur mise en œuvre académique. S'organiser pour mieux les faire valoir. Réussir à obtenir ses frais de déplacements</p>
<p>« Stage : les réformes du lycée démasquées » <u>Animateur</u> : Claire Guéville <u>Public</u> : Enseignants lycée <u>Lieu</u> : Vienne, maison syndicale, 16 avenue du Parc d'artillerie, Poitiers <u>Date</u> : 24 novembre 2020</p>	<p>Réforme de l'orientation, réforme de la structure, réforme des contenus de programme et réforme du bac, y a-t-il un sens à ces bouleversements ? Réfléchissons-y ensemble. Il nous faut faire un bilan le plus précis possible de cette rentrée et travailler à une autre organisation des enseignements et des examens dans le but de donner à nos élèves la liberté de construire leur avenir et garantir l'égalité de tous.</p>
<p>« Entrée dans le métier et mutation inter pour les fonctionnaires-stagiaires » <u>Animateurs</u> : Commissaires paritaires <u>Public</u> : stagiaires adhérents et non-adhérents <u>Lieu</u> : Vienne, maison syndicale, 16 avenue du Parc d'artillerie, Poitiers <u>Date</u> : 27 novembre 2020</p>	<p>Ce stage donnera toutes les informations sur les mutations qui arriveront bien vite ! Il fera le point sur les modalités de validation et de titularisation, sur la formation... Un temps d'échanges et d'information qui permettra à chacun de connaître ses droits;</p>

IMPORTANT : Chaque demande d'autorisation est à formuler par la voie hiérarchique un mois au moins avant la date du stage qui vous intéresse (modèle de demande d'autorisation téléchargeable sur le site académique du Snes-Fsu).



L'inscription se fait sur le site national- espace adhérent -stages académiques. En cas de difficultés, adressez un mail à s3poi@snes.edu

Attention, en raison du risque sanitaire actuel, la capacité d'accueil sera limitée (maison syndicale Poitiers 35 maximum)

Prévoyez aussi votre participation au congrès et faites avancer la réflexion de notre syndicat ! Congrès départementaux entre fin janvier et le 5 février, congrès académique en mars 2021 en Charente.

Assistants d'éducation : redéploiements en vue !

Début juillet, le rectorat a invité les organisations syndicales à participer à un premier groupe de travail sur la répartition des emplois d'assistants d'éducation. Faisant fi une fois de plus et malgré nos protestations, de la représentativité des organisations syndicales issue des élections professionnelles, les syndicats des chefs d'établissements étaient également conviés.

L'objectif du rectorat est de justifier de transferts d'emplois, d'un établissement à l'autre et des moyens, entre départements.

Si l'on doit considérer que les moyens ont peu évolué depuis 5 ans, les effectifs élèves eux mais aussi les tâches confiées aux personnels AED ont connu de nettes évolutions :

le dispositif « devoirs faits » par exemple porte sur les AED dans les collèges, faute d'enseignants disponibles et déjà submergés d'heures supplémentaires.

La réforme du collège a diminué le nombre d'heures d'enseignement. Elle a parfois augmenté le temps de la pause méridienne et de fait, a accru le temps de prise en charge des élèves par le personnel de vie scolaire.

Les internats en lycée affichent le plus souvent complets. La moyenne d'âge des lycéens a baissé. La prise en charge des élèves à besoins particuliers rend urgent l'octroi de moyens supplémentaires pour un service efficace.

Enfin, la crise sanitaire que nous devrions encore connaître plusieurs mois, peut-être même davantage, a considérablement mobilisé les personnels AED. Chacun a pu le constater.

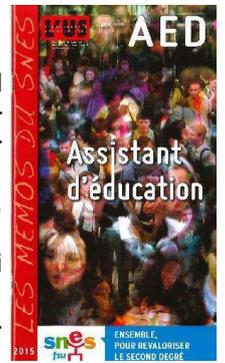
Le constat fait par le rectorat est l'insuffisance de moyens dans certains établissements, dont de nombreux collèges. Analyse que nous partageons. Mais la proposition du rectorat consiste à trouver une formule (mathématique), une clé de répartition des moyens, dans sa logique comptable. La justesse d'un tableur bien paramétré dépersonnaliserait ainsi la responsabilité des retraits d'emploi.

Il y a quelques mois nous avons déjà bataillé pour limiter un redéploiement des emplois de documentalistes et CPE, basé sur les mêmes principes. Le schéma est toujours le même, qui, derrière la consultation et l'apparente objectivation de la décision, conduit à redéployer là où il faudrait créer des postes.

Le rectorat consacre 60 ETP (équivalents temps plein) au remplacement des AED et accuse un déficit sur ce budget d'environ 30 ETP. Alors difficile de ne pas imaginer qu'un redéploiement ne sera pas seulement un transfert de postes mais un retour à un équilibre financier.

Quand JM Blanquer annonce fièrement 130 000 heures (soit 80,9 ETP) d'assistants d'éducation pour l'aide aux élèves en difficulté, après la période de confinement, il en faudrait déjà plus d'un tiers pour équilibrer le budget de l'académie de Poitiers.

Karine Michaud, Julien Dupont, Alain Héraud



Stagiaires : une rentrée comme jamais !!

Pour le SNES-FSU, **l'accueil des stagiaires est une priorité.**

Ces personnels méritent toute notre attention en effet, tant les conditions d'entrée dans le métier sont difficiles (classes surchargées, horaire d'enseignement au maximum souvent, déplacements épuisants, formation exigeante...)

Cette année, il nous faudra, chacune et chacun, aller davantage encore au devant de ces personnels, tant les mois qu'ils viennent de vivre ont été éprouvants !

Pour rappel, la crise sanitaire a profondément **perturbé l'organisation des concours** : report des écrits jusqu'au début de juillet, annulation des oraux... Par voie de conséquence, leur affectation en académie puis en établissement a beaucoup tardé puisque pour l'académie de Poitiers, les résultats d'affectation en établissement ont été connus vers le 14 Août seulement. Selon les listes affichées par le rectorat, ce sont **environ 33 stagiaires temps complet et 175 stagiaires temps incomplet** qui ont été affectés sur notre académie. Seront-ils tous là à la rentrée...

Il faut imaginer en effet ce que **l'absence de groupes de travail**, au niveau national comme académique, l'absence de dialogue social, ont pu avoir d'effets désastreux sur certaines affectations ! Afin de répondre aux appels angoissés des stagiaires projeté.e.s à des centaines de kilomètres de leur lieu de vie, de formation universitaire, au mépris parfois des règles d'affectation, **les militant.e.s du SNES national et académique**, dans cet été si particulier, ont tenu des permanences téléphoniques et mails pour conseiller, accompagner les collègues.

Quelques jours de répit, à peine et les stagiaires étaient invité.e.s à participer **aux journées d'accueil dans la semaine du 24 Août**. Mais crise sanitaire oblige, chacune et chacun selon sa discipline a dû se rendre à Poitiers lundi, mardi ou mercredi et...jeudi, en divers lieux de notre académie (Poitiers, La Rochelle, Angoulême...) pour entendre les discours institutionnels qui- présumons le- n'auront pas manqué d'insister sur la bienveillance qu'on leur montrerait ! Etrange paradoxe...

Militant.e.s du Snes-Fsu, nous sommes allé.e.s à la rencontre de nos collègues (photo) pour leur faire connaître l'engagement de notre syndicat et de ses militants auprès des personnels.

Demain, dans les établissements, nous comptons sur vous pour répondre à leurs interrogations, les accompagner dans les méandres de notre système, pour les rassurer aussi, pour leur faire connaître la force du Snes-Fsu, l'importance de l'action collective...

Merci à toutes et tous de votre aide.

Nos militant.e.s assureront des formations à destination des stagiaires (la première aura lieu le 27 Novembre sur les mutations en particulier) et régulièrement des permanences sur les sites des INSPE ; faites leur savoir !

*Christelle Fontaine et le secteur stagiaires
(Elise, Mathieu, Vincent, Julie et bien d'autres encore)*



Nos permanences :

Vous trouverez ici les lieux et horaires de nos permanences dans nos départements, les numéros et adresses où nous contacter.

La période exigeant prudence de la part de chacune et chacun, il est préférable de prendre RDV pour rencontrer un militant. Il suffit d'envoyer un mail à l'adresse concernée et un RDV vous sera fixé dans les plus brefs délais.

Les échanges par mail ou téléphone doivent être privilégiés dans la mesure du possible.

Merci à chacune et chacun de sa compréhension.

SNES Charente, 10 rue Chicoutimi, 16000 Angoulême :
s2-16@poitiers.snes.edu ou **05.45.92.65.65**

Permanences : mardi (14h30-17h30), mercredi (14h30-18h), jeudi (11h-17h30), vendredi (14h30-18h)

Permanences sur le site de l'INSPE les jeudis

SNES Charente Maritime, allée du Queyras, avenue du maréchal Juin 17000 la Rochelle

s2-17@poitiers.snes.edu ou 09.66.02.72.15

Permanences sur RDV
et les mercredis de 10h à 17h30

SNES Deux-Sèvres, 8 rue Cugnot à Niort

s2-79@poitiers.snes.edu

ou 06.45.57.15.59

Permanences sur RDV
Permanences sur le site de l'INSPE
les mardis de 12h à 14h

SNES Vienne : s2-86@poitiers.snes.edu

ou 05.49.01.34.44

Permanences sur le site de l'INSPE les jeudis
Permanences tous les jours de 9h à 17h30 à la maison
syndicale, 16 avenue du Parc d'Artillerie à Poitiers

Nos responsables par secteur : pour les joindre, il vous suffit d'envoyer un mail à s3poi@snes.edu avec vos coordonnées ; ils vous contacteront au plus vite.

Le SNES-FSU de Poitiers, c'est :

Secrétaire académique : Alain Héraud

Secrétaires départementaux :

Charente : Christelle Fontaine

Charente-Maritime : Sylvie Laulan

Deux-Sèvres : Sophie Favriou

Vienne : Julien Dupont

Trésorier académique : Bruno Féral

Secteur carrières, métiers : Christelle Fontaine (agrégés)
Patrick Bellilas, Richard Tajasque (certifiés) Karine Michaud,
Julien Dupont et Sandra Bouquet (CPE)

Secteur Stagiaires : Elise Baysse, Matthieu Thibault, mais aussi Julie, Vincent ...

Secteur TZR : Jean-Pierre Queyreix

Secteur non titulaires : Emmanuel Dupuy

Secteur AESH, AED : Laurent Fredou

Secteur « Retraites » : Patrick Villard, Valérie Bobin

Secteur juridique : Sonia Labrousse

Secteur formation syndicale : Alain Héraud,
Sonia Labrousse

Secteur lycées : Christelle Fontaine, Franck Berry

Secteur collèges : Julie Desblancs, Sylvie Laulan

Et toutes, tous les militant.e.s qui sont à vos côtés...

Bonne rentrée à toutes et tous, masqué.e.s certes mais déterminé.e.s aussi à faire valoir nos droits, nos valeurs avec le SNES-FSU

Dispensé de timbrage

POITIERS PIC

P

snes
fsu
Syndicat National
des Enseignements
de Second degré

Section Académique de Poitiers

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

N°1 - juillet-août 2020
Déposé le 4 septembre 2020

Organe de la section académique du SNES
16 avenue du Parc d'Artillerie 86034 Poitiers Cedex
Tel : 05 49 01 34 44
Site : <http://poitiers.snes.edu>
Mail : s3poi@snes.edu
Directeur de la publication : Christelle Fontaine
Imprimé au siège du syndicat - CPPAP N°0922 s 06200

S2 16
Maison des Syndicats
10 rue de Chicoutimi
16000 ANGOULEME
Tel. : 05.45.92.65.65
Mail : S2-16@poitiers.snes.edu

S2 17
1 avenue du Maréchal Juin
17000 LA ROCHELLE
Tel. : 09.66.02.72.15
Mail : Snes.17@wanadoo.fr

S2 79
Maison des Syndicats
8 rue Cugnot
79000 NIORT
Tel. : 06.45.57.15.59
Mail : s2-79@poitiers.snes.edu

S2 86
16 avenue du parc d'artillerie
86034 POITIERS Cedex
Tel. : 05.49.01.34.44
Mail s2-86@poitiers.snes.edu

SOMMAIRE :

Edito - AG des TZR	p.1
Carrières : des opérations en cours toujours !	p.2
Ministre démasqué	p.2
Formation syndicale 2020-2021	p.3
Assistants d'éducation : redéploiements en vue !	p.4
Stagiaires : une rentrée comme jamais !!	p.4
Nos permanences	p.5